



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

Numéro de la demande : 2015-4328
Demande : Nouvelle limite maximale de résidus d'une matière active de qualité technique déjà évaluée
Produit : Fongicide chlorothalonil de qualité technique
Numéro d'homologation : 25574
Matière active (m.a.) : Chlorothalonil
Numéro de document de l'ARLA : 2664775

Objet de la demande

La présente demande vise à établir la limite maximale de résidus (LMR) dans les pois mange-tout pour la matière active homologuée chlorothalonil.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques, environnementale ou de la valeur n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation de l'exposition toxicologique ou professionnelle n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Des données sur les résidus provenant d'essais en champ sur les haricots mange-tout effectués aux États-Unis ont été présentées afin d'appuyer l'établissement d'une LMR pour les pois mange-tout importés. Du chlorothalonil a été appliqué à des doses de 7,41 à 7,44 kg de m.a./ha/saison sur des haricots mange-tout qui ont été récoltés conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de pois mange-tout importés.

La LMR recommandée pour le chlorothalonil reposait sur les données d'essais en champ sur des haricots mange-tout, la tolérance établie aux États-Unis et la LMR Codex. Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de chlorothalonil et de son métabolite SDS-3701 dans et sur les pois mange-tout.

TABLEAU 1. Résumé des données d'essai sur le terrain et des données de transformation utilisées pour appuyer la limite maximale de résidus (LMR)							
Denrée	Méthode d'application / dose d'application totale (kg de m.a./ha/saison)	DAR (jours)	Total des résidus ¹ (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuelle (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MMEET	MPEET			
Haricot mange-tout	Pulvérisation généralisée – 7,41 à 7,44	7	0,43	3,04	Aucun	5 (haricot)	Pois mange-tout 5,0

MMEET = moyenne la moins élevée des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain; DAR = délai d'attente avant la récolte

¹ Somme pour le chlorothalonil et son métabolite SDS-3701.

Après examen de toutes les données disponibles, il est recommandé d'adopter la LMR proposée au tableau 1 en ce qui concerne les résidus totaux de chlorothalonil. Les résidus dans la denrée cultivée à la LMR proposée ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les données fournies à l'appui de la LMR d'importation proposée et elle juge les renseignements suffisants pour établir une LMR de 5,0 ppm de chlorothalonil sur les pois mange-tout.

Liste des références

Numéro de document de l'ARLA	Liste des références
2560501	1986, Residues of Tetrachloroisphthalonitrile (Chlorothalonil, SDS-2787), SDS-3701, SDS-46851, HCB and PCBN on Snapbeans - Florida and Oregon - 1986, DACO: 7.4.1,7.4.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.